

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le quatorze décembre, à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson, sous la présidence de Vincent SAMSON, maire.

Étaient présents : Michel BLOT, Chantal BUIN, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, José HEINTJE et Richard MASSON.

Absents excusés : Arnaud PAUMIER, Luis POUPON, Sébastien RIBOT et Vanessa RIBOT.

Secrétaire de séance : Stéphane GAUDIN.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il soumet le compte-rendu de la séance du 9 novembre 2016 à l'approbation des membres du conseil municipal : approbation du compte-rendu à l'unanimité des présents.

Centre social de Montfort-le-Gesnois : entrevue avec le directeur

Les élus souhaitent une entrevue avec Julien Vergnault, directeur du centre social de Montfort-le-Gesnois, afin de connaître les activités du centre et plus particulièrement le fonctionnement de l'épicerie solidaire.

La banque alimentaire en place au sein de la communauté de communes du Pays bilurien cesse de fonctionner puisque cette compétence n'est pas reprise dans la future communauté de communes élargie au 1^{er} janvier 2017. Aucune structure n'est prévue pour remplacer la banque alimentaire sur le territoire de l'actuel Pays bilurien et la municipalité souhaite palier ce manque.

Le centre social Lares est avant tout un lieu de rencontres, d'échanges et de solidarité. Quinze communes en sont adhérentes pour tout ou partie de ses activités.

Le centre social compte 85 salariés. Son conseil d'administration est constitué de 35 personnes dont les maires, des membres d'associations, des membres de la Caf ou de la MSA.

La caisse d'allocations familiales accompagne le centre social - le partenariat actuel court sur quatre ans - tandis que le conseil départemental verse une subvention.

Les principales activités concernent la petite enfance (crèches, Ram), l'insertion (accompagnement des personnes éloignées de l'emploi sur des chantiers du bâtiment, de

l'environnement, de la Transvap et de la blanchisserie), l'habitat (logements sociaux à très sociaux sur cinq communes avec accompagnement des locataires), l'accueil d'urgence de femmes et enfants (23 places à l'hôtel social de Beillé), le soutien aux familles (organisation de voyages, de vacances, de fêtes pour éviter l'isolement, favoriser l'ouverture) et le soutien aux projets associatifs (réalisation des paies pour l'association « Sarth'72 » de Parigné-l'Évêque qui effectue le portage de repas dans la région).

L'épicerie solidaire existe depuis 2013. Les quelque 150 familles bénéficiaires y ont accès une fois par semaine. Leur dossier est accepté pour six mois renouvelable deux fois.

L'épicerie est ouverte les mardis matins, jeudis après-midis et samedis matins. Les prix pratiqués représentent de 10 à 30 % de la valeur réelle des produits et 55 % des recettes sont versées par les bénéficiaires par le paiement de leurs achats.

En 2015, 15 personnes (bénéficiaires ou solidaires) étaient bénévoles à l'épicerie. Afin de faciliter l'intégration des personnes, deux comités d'usagers ont été mis en place, ils sont aujourd'hui force de propositions.

Les communes adhérentes versent 6 € par habitant par an au centre social et 0,20 € par kilo de marchandise acheté par l'utilisateur.

Les élus insistent sur la difficulté pour les Tressonnais d'aller jusqu'à Montfort-le-Gesnois pour bénéficier de l'épicerie solidaire. Julien Vergnault émet l'idée du covoiturage ou de la mise en circulation d'un camion itinérant ou encore de la mise en place d'une antenne de l'épicerie dans le secteur de Bouloire.

Ces hypothèses, qui méritent plus ample réflexion, ne pourraient aboutir qu'à la condition de demandes multiples de communes du secteur de Bouloire.

Les élus décident de contacter leurs homologues de la communauté de communes du Pays bilurien afin de leur exposer la situation et de leur proposer une entrevue commune avec le directeur du centre social. Un courrier sera adressé aux élus prochainement.

Budget assainissement 2016 : décision modificative n° 3

Depuis 2014, sur les redevances payées par les foyers raccordés à l'installation d'assainissement collectif doit apparaître la part de TVA des factures afin que la commune, assujettie, reverse cette TVA à l'état.

La facturation étant effectuée par la société Véolia Eau sur ses propres factures d'eau potable adressées aux usagers, la trésorerie demande l'annulation des versements des montants de redevances par Véolia à la commune pour les années 2014, 2015 et 2016 qui seront réintégrés aux trois budgets ultérieurement après la mise en place de la nouvelle facturation.

Cette annulation engendre un déséquilibre des trois budgets d'assainissement, il faut donc atténuer ce déficit en allouant une subvention du budget principal 2016 du même montant.

Dépenses de fonctionnement

673 Titres annulés sur exercices antérieurs : 20355 €

Recettes de fonctionnement

774 Subvention exceptionnelle : 20355 €

Location du « pré du presbytère » : renouvellement

Depuis de nombreuses années, la municipalité loue le « pré du Presbytère », face à l'école, à Serge Métais, pour un montant annuel de 100 €. Ce terrain est mis à disposition de l'école pour diverses activités.

La délibération votée pour cette location est arrivée à terme. Monsieur le maire propose de la renouveler pour trois ans.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent à l'unanimité, le renouvellement de la location du terrain dit le pré du Presbytère, appartenant à Serge Métais, pour un montant annuel de 100 €.

Comptable du Trésor : indemnité de conseil

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'accorder l'indemnité de conseil à la comptable du Trésor public au taux de 50 % pour l'année 2016, soit un montant brut de 166,12 € et d'accorder l'indemnité de confection du budget 2016 soit un montant de 30,49 €, ce qui représente un montant net de 178,91 €

Assurances de la collectivité : demande de propositions

La compagnie d'assurances Axa a revu tous les contrats de la commune signés avec Groupama afin de faire des propositions tarifaires sur les mêmes bases. Pour un contrat d'assurance de collectivité locale similaire à celui de Groupama couvrant l'ensemble des bâtiments, des véhicules et des biens mobiliers appartenant à la commune, Axa est moins chère d'environ 1300 €

Les élus souhaitent changer de compagnie mais le contrat de Groupama ne peut être résilié annuellement qu'avec un courrier respectant le préavis de deux mois avant l'échéance annuelle du 1^{er} janvier.

Les clauses en matière d'assurances ayant évolué ces dernières années et le contrat signé avec Groupama datant de 2013, la compagnie Axa sera sollicitée pour voir ce qu'il est possible de faire.

Atesart : rapport de gestion 2015

Comme chaque année, l'agence des territoires de la Sarthe (Atesart) demande aux communes adhérentes de prendre acte de la note synthétique sur son activité 2015 ainsi que sur son rapport de gestion 2015.

La commune étant actionnaire de l'Atesart, les élus présents ont pris connaissance de la note synthétique sur l'activité 2015 et du rapport de gestion de l'année 2015 approuvé au cours de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2016 de l'Atesart.

Tarifs communaux : révision annuelle

Il est conseillé aux communes de permettre aux familles des défunts de choisir entre plusieurs durées de concession. Il est aussi conseillé de proposer des durées plus courtes, pour s'adapter aux attentes nouvelles des familles aujourd'hui plus dispersées. (Une durée plus courte permet aussi de retrouver plus facilement les familles en fin de concession.)

Aujourd'hui, Tresson ne dispose que d'une durée de concession funéraire, à savoir 50 ans pour 120 €. Il est proposé d'instaurer deux durées – 15 ans et 30 ans – et d'appliquer le même tarif aux concessions funéraires (pour un cercueil) et cinéraires (pour une urne) en pleine terre.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent à l'unanimité les nouvelles durées de concessions et appliquent un tarif de 45 € aux concessions funéraires et cinéraires en pleine terre de 15 ans, 100 € aux concessions funéraires et cinéraires en pleine terre de 30 ans. Les concessions en columbarium ne seront plus proposées qu'au renouvellement au tarif inchangé de 230 € pour 15 ans.

De plus, les élus décident de mettre en place une taxe d'inhumation de 25 €.

Ces durées et tarifs entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Les autres tarifs communaux en vigueur en 2016 resteront inchangés en 2017.

Le récapitulatif est le suivant.

Location des salles

Salle des Rosiers (caution de 150 €)

	habitants de Tresson		personnes hors commune	
	<i>été</i>	<i>hiver</i>	<i>été</i>	<i>hiver</i>
associations	gratuit			
vin d'honneur	40 €	50 €	60 €	70 €
un jour	70 €	90 €	90 €	110 €
deux jours	100 €	120 €	120 €	140 €

Salle Vauguélande (25 % à la réservation et caution de 300 €)

	habitants de Tresson		personnes hors commune	
	<i>été</i>	<i>hiver</i>	<i>été</i>	<i>hiver</i>
associations	demi-tarif			
vin d'honneur	70 €	90 €	90 €	110 €
un jour	175 €	195 €	245 €	265 €
deux jours	275 €	295 €	345 €	365 €
jour supplémentaire	50 €			

Tarifs hiver du 1^{er} octobre au 31 mars.

Vaisselle cassée ou non rendue

assiette plate ou creuse	2,50 €
assiette à dessert	2 €
tasse	1,50 €
verre	1 €
couteau	1 €
cuillère à soupe ou à café ou fourchette	0,50 €

Concessions de sépulture

Concession de 15 ans au cimetière : 45 €

Concession de 30 ans au cimetière : 100 €

Concession de 15 ans au columbarium : 230 €

Taxe d'inhumation : 25 €

Photocopie

0,30 € la page au-delà de dix pages

Allée menant de la place de la mairie au lotissement des Lilas : proposition de nom

Après les plantations des arbres de naissance, certains élus ont suggéré de baptiser l'allée longée par les rangées d'arbres, qui relie la place de la mairie au lotissement des Lilas.

Après en avoir délibéré, les élus retiennent à l'unanimité le nom « le Verger des enfants ». Une plaque sera posée à l'entrée de l'allée.

Aménagement du bourg : consultation

La consultation pour retenir le maître d'œuvre qui aura en charge l'aménagement du centre bourg a été peu fructueuse puisque deux sociétés seulement ont répondu à la première phase qui se terminait mardi 13 décembre 2016.

Les élus doivent maintenant étudier les deux propositions afin de voir si elles répondent toutes deux aux critères de sélection souhaités. Si tel est le cas, elles seront retenues pour la deuxième phase de sélection.

Les sociétés devront alors adresser leur dossier avant le lundi 6 février 2017, à 16 heures.

Monument du Mois : organisation

La commune de Tresson a souhaité participer à la manifestation « Le Monument du Mois » organisée par le Pays du Perche Sarthois depuis bientôt 20 ans. Afin d'avoir des activités et des manifestations plus importantes, les municipalités de Tresson et de Maisoncelles s'associent au projet pour l'année 2017.

Une première réunion publique est organisée à Tresson, vendredi 16 décembre 2016, à 18h30, en mairie. Elle permettra de sensibiliser les habitants présents et de faire un état des lieux, de recenser les personnes ressources qui alimenteront la base de travail et de recherches.

Une réunion commune Tresson-Maisoncelles est également programmée vendredi 20 janvier 2017, à 18h30, salle Vauguélande.

Questions diverses

Nouvelle communauté de communes : fonctionnement et représentativité

Dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal pris dans l'ordre du tableau. La commune de Tresson bénéficie d'un siège. Le maire, Vincent Samson, sera donc le représentant.

Plan local d'urbanisme intercommunal : démarrage

Afin de commencer le travail pour la réalisation du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal), les municipalités doivent vérifier qu'aucune modification n'est à apporter sur leur document d'urbanisme. En ce qui concerne la commune de Tresson, la carte communale étant récente, aucune modification n'est à apporter.

Bâtiments communaux : estimation notariale et mise en vente

M^e Catherine Rondeau-Guérineau, notaire à Saint-Calais, a estimé, comme suit, les biens appartenant à la commune de Tresson.

Logement du 14, rue des lilas : 85000 € à 90000 €

Ancienne mairie au 25, rue des Rosiers : 5000 à 7000 €

Logement du 12, rue des Rosiers avec salle des Rosiers : 75000 € à 80000 €

Les élus souhaitent la mise en vente de l'ancienne mairie située 25, rue des Rosiers. Ce bâtiment est en mauvais état et n'est pas utilisé.

Après en avoir délibéré, les élus votent (six voix pour, une abstention) la décision de vendre le bâtiment de 38 m², cadastré section AB n° 158 d'une superficie de 87 ca, situé 25, rue des Rosiers, dit de l'ancienne mairie. La mise à prix sera de 7000 €.

M^e Catherine Rondeau-Guérineau sera contactée pour prendre en charge cette vente ainsi que l'agence Argilimo, de Bouloire.

Salles polyvalentes : suivi

Afin de mieux gérer l'entretien des salles polyvalentes, Stéphane Gaudin est nommé référent. Il aura en charge de vérifier régulièrement les deux salles et de mettre en œuvre les éventuelles réparations à effectuer à la salle des Rosiers et à la salle Vauguélande.

Smirgeomes : rapport

La situation financière du syndicat s'améliore. Les investissements vont reprendre. Les cotisations des collectivités restent inchangées pour 2017, c'est pourquoi le conseil communautaire n'a pas revu la grille de tarifs de la redevance incitative. Une harmonisation entre les deux communautés de communes fusionnées pourra être vue pour une application en 2018.

SIAEP de Bouloire : consultation

Le contrat d'affermage en eau potable signé avec Véolia Eau est à renouveler. Trois sociétés ont répondu à la consultation : Véolia Eau, Nantaise des Eaux, Saur. Cette dernière est la moins-disante.

Vœux du maire le vendredi 6 janvier 2017, à 19 heures, salle Vauguélande.

Prochaine réunion du conseil municipal le mercredi 11 janvier 2017, à 20h30.

Ont signé, les membres présents

M. BLOT, C. BUIN, D. DANGEUL, S. GAUDIN,

J. HEINTJE, R. MASSON, V. SAMSON.